

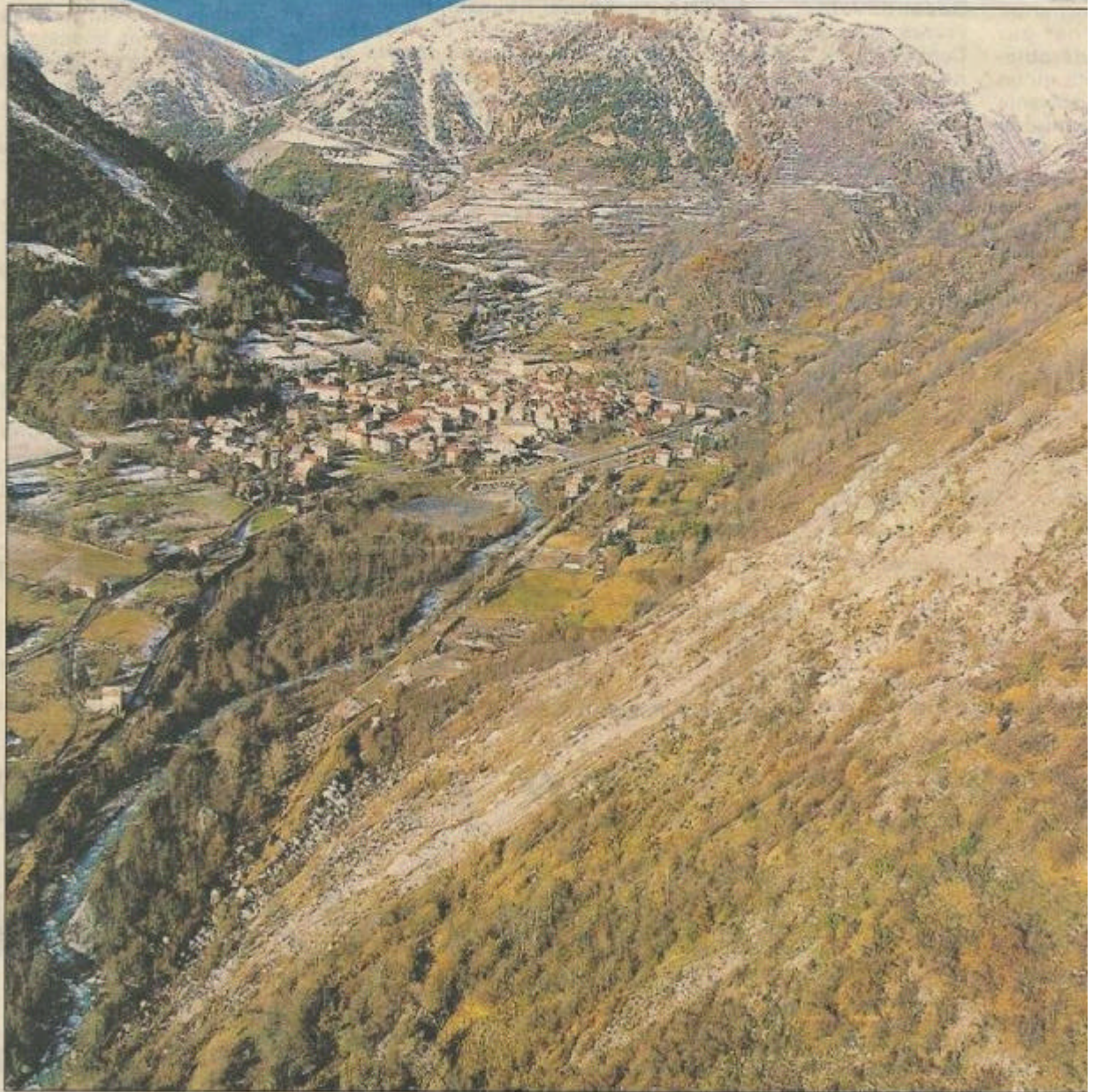
[retour](#)

**nice-matin**

26 novembre 2000

Saint-Etienne-de-Tinée

# La Clapière se réveille





26.11.2000

# La Clapière sous surveillance renforcée

Activé par les dernières précipitations, le glissement de terrain en aval de Saint-Etienne-de-Tinée suscite quelques inquiétudes

**A**SSOUPIE depuis quatre ans, la Clapière vient brusquement de se réveiller. En aval de Saint-Etienne-de-Tinée, à quelques centaines de mètres des premières maisons de ce bourg de 1 800 habitants, le glissement de terrain figure parmi les plus importants de la planète. Etudié par les scientifiques et surveillé depuis 1976, il compterait 50 millions de m<sup>3</sup> de rochers et de terre, soit deux fois le remblai de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur.

Depuis la dernière alerte en novembre 1996, la Clapière était retombée en léthargie. Qualifiée de modérée, sa progression d'environ 30 mm par jour, dans les endroits les plus actifs, laissait penser que l'éboulement allait se poursuivre tranquillement, sans risque de rupture d'un pan de montagne.

Les dernières précipitations, plus de 150 mm d'eau auxquels s'ajoutent des chutes éparses de neige, viennent de réactiver le phénomène géologique. Les vitesses ont rapidement dépassé, sur les points hauts, le seuil d'alerte (80 mm/jour) pour atteindre 130 mm, puis avant-hier 170 mm.

Certes, ce dernier chiffre ne constitue pas un record. Le Centre d'études techniques de l'Équipement (CETE), responsable du site, a néanmoins suivi la procédure à la lettre. « Nous ne sommes pas trop inquiets explique Jean-Pierre Meneroud, chef du service géolo-

gie sols, mais il convient de prendre toutes les précautions ».

Depuis dix jours, le glissement est donc placé sous surveillance renforcée. En temps ordinaire, les mesures, réalisées par deux stations automatiques sur une quarantaine de cibles, sont analysées deux à trois fois par semaine. Désormais, elles le sont quotidiennement.

Le but est de détecter les signes avant-coureurs d'une éventuelle accélération du mouvement, susceptible d'engendrer, selon l'hypothèse la plus pessimiste, un brusque comblement du vallon, avec un effet de souffle difficile à évaluer.

## Zone interdite sur quatre hectares

Compte tenu des dernières intempéries, du délai de réponse des terrains variant de 24 à 48 heures, la timide embellie météo ne devrait pas ralentir le mouvement avant le début de semaine.

Ce week-end, une permanence est donc assurée au CETE de Nice afin de suivre en temps réel la situation.

En cas d'aggravation, l'actuelle zone interdite d'accès, qui s'étend sur quatre hectares au pied de l'éboulement, sera étendue.

En novembre 1996, un arrêté d'évacuation, concernant trois habitations, avait été pris. Pour l'instant, la municipalité de Saint-



Le tunnel (2600 mètres) permettant à la Tinée de continuer à s'écouler pourrait s'avérer utile si l'éboulement incurve encore la rivière.

(Photo Patrick Bar)

Etienne-de-Tinée, par la voix de son secrétaire général Bertrand Fouques, n'envisage pas de reconduire la mesure.

Une fois encore, la Tinée espère que la « bête » va se rendormir.

Sa récente convulsion, risque d'influer sur la réunion prévue le 21 décembre du comité de suivi. Envisagé par les experts, l'allègement de la surveillance, qui coûte à l'Etat un million de francs par an, sera sans doute reporté sine die...

Jean-Paul FRONZES.

## Un tunnel an

Le risque majeur, on l'a dit, est de voir le glissement de terrain remplir le fond de vallon, emprisonner la rivière et créer ainsi une retenue d'eau noyant peu à peu Saint-Etienne-de-Tinée. Pour le neutraliser, un tunnel de 2 600 mètres a été réalisé et achevé en octobre 1991 (voir photo ci-dessus).

Très décrié, en raison principalement de son coût, 400 millions de francs, il permettrait cependant à la Tinée de continuer à s'écouler.

Il pourrait également s'avérer utile si l'éboulement incurve encore la rivière - dont le cours s'est déplacé de plus de 80 mètres - et finit par la bloquer contre l'autre versant.

Lors de crues, la galerie de béton a servi de déversoir, sa base a été endom-

[Retour](#)

